Titre : **Face aux risques naturels et technologiques, soyons des citoyens préparés** !

Intervenante : **Ghislaine VERRHIEST-LEBLANC**

Directrice Générale

Association Française pour la prévention des Catastrophes Naturelles et Technologiques

1**/ A quels risques sommes-nous exposés ?**

Durant notre vie, nous sommes tous confrontés à des risques naturels et technologiques. Rappelons qu'un risque est la combinaison d'un événement dangereux (l'aléa) qui affecte des enjeux plus ou moins vulnérables.

Les risques naturels recouvrent plusieurs phénomènes, notamment : les inondations et la submersion marine, la grêle, la canicule et la sécheresse, les tempêtes et les cyclones, les feux de forêt, les avalanches, les tremblements de terre, les mouvements de terrain, les tsunamis et le volcanisme. Seul l'aléa est naturel, le risque étant lié aux enjeux humains concernés.

Les risques technologiques sont quant à eux liés aux activités humaines, comme le transport de matières dangereuses, les industries et installations nucléaires, les mines et barrages.

2/ C'est quoi « être résilient » ?

Face aux risques, que signifie concrètement « être résilient » ?

C'est anticiper et se préparer activement, s'adapter et se protéger pour faire face, et être capable de retrouver rapidement des conditions de vie acceptables.

3/ Concrètement, comment faire ?

Chacun d'entre nous, à son niveau, est capable d'agir avant, pendant et après une catastrophe.

Notre anticipation et nos comportements sont déterminants et se travaillent au quotidien :

– connaître les risques autour de soi (via l'information acquéreur locataire lors de toute transaction immobilière – vente ou location, même saisonnière, et en consultant par exemple la mairie, le site géorisques...)

– auto-évaluer sa vulnérabilité (organisation et préparation du foyer, sensibilité de ses trajets

du quotidien et de ses biens – maison, voiture…)

– mettre œuvre des actions pour réduire sa vulnérabilité (par exemple, identifier une zone refuge et préparer un kit de sauvegarde pour attendre en toute sécurité les secours ou la fin de l'événement, installer des équipements techniques ou adapter l'habitation pour limiter les dégâts et faciliter le retour à la normale…)

– adopter les bons réflexes à en cas de catastrophe : les apprendre (en consultant le

Document d'information Communal sur les Risques Majeurs de sa commune et en affichant les consignes chez soi), les maîtriser (en participant aux exercices proposés et en réalisant son plan familial

de mise en sûreté), et les appliquer (en se mettant en sécurité et en écoutant les consignes des autorités)

– après la catastrophe, réinvestir avec prudence les biens impactés (habitation, voiture…) et prendre contact avec son assureur et sa mairie

– être mobilisé et impliqué, pour soi et les autres, par exemple dans l'association de son quartier ou dans la réserve communale de sécurité civile.

Bref ! A notre échelle, chacun d'entre nous est acteur de sa sécurité et contribue à sa résilience et celle de notre société.